

Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2007/2257(INI)	Procédure terminée
Examen à mi-parcours de la politique industrielle - Contribution à la stratégie pour la croissance et l'emploi de l'Union européenne		
Sujet		
3.40 Politique industrielle		
3.40.14 Compétitivité industrielle		
4 Cohésion économique, sociale et territoriale		
5.05 Croissance économique		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie		09/10/2007
		PPE-DE JORDAN Romana	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		21/11/2007
		PPE-DE TOUBON Jacques	
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2844	22/01/2008
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2832	22/11/2007
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	VERHEUGEN Günter	

Evénements clés			
03/07/2007	Publication du document de base non-législatif	COM(2007)0374	Résumé
22/11/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
29/11/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/01/2008	Débat au Conseil	2844	Résumé
21/04/2008	Vote en commission		Résumé
	Dépôt du rapport de la commission		

28/04/2008		A6-0167/2008	
21/05/2008	Débat en plénière		
22/05/2008	Résultat du vote au parlement		
22/05/2008	Décision du Parlement	T6-0226/2008	Résumé
22/05/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2007/2257(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/6/56508

Portail de documentation

Document annexé à la procédure		SEC(2007)0771	04/06/2007	EC	
Document de base non législatif		COM(2007)0374	04/07/2007	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		SEC(2007)0917	04/07/2007	EC	
Projet de rapport de la commission		PE400.514	19/02/2008	EP	
Amendements déposés en commission		PE404.584	28/03/2008	EP	
Avis de la commission	IMCO	PE402.495	08/04/2008	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0167/2008	28/04/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0226/2008	22/05/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2008)3593/2	12/06/2008	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2008)4116	17/07/2008	EC	

Examen à mi-parcours de la politique industrielle - Contribution à la stratégie pour la croissance et l'emploi de l'Union européenne

OBJECTIF : identifier les défis auxquels fait face actuellement l'industrie de l'UE et définir les mesures liées à la politique industrielle pour la période 2007-2009.

CONTENU : dans sa communication de 2005, la Commission a défini pour la première fois une approche intégrée de la politique industrielle basée sur un programme de travail concret constitué d'initiatives horizontales et sectorielles ([INI/2006/2003](#)). L'approche a été approuvée à la fois par le Conseil et par le Parlement européen qui ont invité la Commission à mettre en œuvre les initiatives politiques et à présenter en 2007 un examen des progrès réalisés ainsi que de nouvelles initiatives.

Bien que la conception générale de la politique industrielle de 2005 semble toujours appropriée, quelques défis persistent et d'autres sont devenus plus importants. La mondialisation, le progrès technologique et le changement climatique exercent tous une pression concurrentielle sur l'économie européenne dans le sens de l'ajustement: les ressources doivent être déployées là où elles présentent la plus grande valeur ajoutée.

Sur la base de l'évaluation de la situation actuelle ainsi que des progrès réalisés depuis 2005, la Commission envisage de renforcer certaines des initiatives en cours et de lancer de nouvelles initiatives pour la période 2007-2009 en réponse aux défis récents.

La Commission préconise de lancer une série d'initiatives horizontales dans les domaines suivants:

- La simplification et l'amélioration de l'environnement réglementaire et la réduction de la charge administrative pesant sur les entreprises restent la priorité absolue. Les efforts de la Commission vont s'intensifier et une attention particulière sera portée à des domaines tels que la construction, les statistiques sur les entreprises, la santé et la sécurité, les relations de travail, le transport et les questions fiscales/TVA. La Commission est également déterminée à poursuivre la mesure des coûts administratifs et la réduction des charges administratives.

- La mise en œuvre d'une initiative «marchés porteurs» devrait contribuer à libérer le potentiel de marché des produits et des services innovants en levant les obstacles qui entravent le développement de nouveaux marchés. Les instruments comprennent le cadre légal et réglementaire, la stimulation des mécanismes ouverts de l'innovation, les normes, les pratiques en matière de marchés publics, la protection de la propriété intellectuelle et la disponibilité de capital risque.

- L'initiative «normes» visera à permettre aux résultats de la R&D de trouver des débouchés, par exemple, l'adoption de nouvelles technologies à faible intensité de carbone et à haut rendement énergétique. La Commission présentera fin 2007 une communication visant à accroître la contribution de la normalisation à l'innovation.

- Dans un contexte de mondialisation, les réseaux collaboratifs, tels que les pôles d'innovation et les clusters axés sur la recherche, peuvent être des moteurs puissants du développement économique régional et de l'innovation. L'initiative «clusters» évaluera la mesure dans laquelle les actions combinées des États membres et de la Commission peuvent contribuer à ce que l'espace européen de la connaissance se structure progressivement en une toile puissante de clusters compétitifs de classe mondiale qui stimulent la compétitivité de l'industrie et des services.

- Une nouvelle initiative relative à une politique industrielle durable est envisagée. Le principal enjeu est de convertir les défis potentiels en opportunités pour l'industrie de l'UE afin d'encadrer la transition vers une économie à faible intensité de carbone et à haut rendement énergétique.

- Il convient de développer les mesures contribuant à assurer un accès durable et sûr aux ressources naturelles et aux matières premières, y compris l'amélioration de l'efficacité des ressources et l'accès aux matières premières nationales, en ouvrant le marché de l'UE aux matières premières renouvelables, en soutenant le développement des technologies d'exploration et en assurant la disponibilité de personnel qualifié.

- L'initiative «compétitivité et accès au marché» axera ses efforts et ressources sur les secteurs et les marchés présentant le plus fort potentiel de gains de compétitivité. La Commission poursuivra en priorité les négociations commerciales multilatérales, mais cherchera également à conclure les accords de libre échange bilatéraux récemment lancés, à faire progresser le programme transatlantique avec les États Unis et le partenariat avec la Chine. Elle cherchera également à surmonter les barrières non tarifaires, dont l'importance a augmenté au cours des dernières années. Cela signifie que le refus du protectionnisme chez soi doit s'accompagner de l'utilisation active de tous les instruments disponibles en vue de créer des marchés ouverts et des conditions loyales pour le commerce extérieur.

- Par l'initiative «changements structurels», la Commission agira en tant que facilitateur de l'échange des meilleures pratiques. À moyen terme, l'initiative vise à améliorer l'information de tous les acteurs concernés sur les restructurations et les moyens de faire face aux conséquences. Il conviendra d'être attentif à l'affectation optimale des fonds de l'UE dans ce contexte.

- L'initiative «industrie/services» conduira une analyse de la compétitivité des secteurs des services et de leur impact sur la compétitivité industrielle. Elle permettra d'identifier l'ensemble des obstacles à la compétitivité et les éventuelles défaillances du marché qui pourraient justifier des actions portant sur certains secteurs industriels et/ou services particuliers.

Outre les initiatives horizontales, la stratégie de l'examen approfondi des questions spécifiques aux secteurs s'est révélée utile. Deux nouvelles initiatives seront engagées dans les domaines du traitement des produits alimentaires et de la construction électrique qui sont tous les deux d'importants secteurs dotés d'un potentiel élevé de croissance et de création d'emplois. En outre, les travaux en cours seront renforcés dans un certain nombre de secteurs tels que l'industrie spatiale, la sécurité et la défense, la recherche en matière de sécurité non militaire et le secteur pharmaceutique.

Examen à mi-parcours de la politique industrielle - Contribution à la stratégie pour la croissance et l'emploi de l'Union européenne

Le Conseil a adopté des Conclusions sur une « approche intégrée en matière de compétitivité » aux termes desquelles il se félicite de la vision de la Commission concernant la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi tout en soulignant que le nouveau cycle constituera un outil essentiel pour relever les défis actuels. Le Conseil convient que les nouvelles réformes au niveau des États membres et à l'échelle communautaire doivent contribuer à renforcer la compétitivité, notamment dans les domaines suivants :

- renforcer le rôle de la politique industrielle, axée sur la création de conditions favorables et stables favorisant le développement durable, la technologie et l'innovation ;
- accorder une attention accrue aux PME, compte tenu de leur rôle de moteur de croissance et de création d'emplois ;
- confirmer l'éducation et la formation comme moteur essentiel de la stratégie de Lisbonne ;
- promouvoir le rôle de la R&D et de l'innovation, y compris l'innovation non technologique ;
- garantir un fonctionnement efficace et effectif du marché intérieur ;
- accélérer la mise en œuvre du programme "mieux légiférer", en ce compris la réduction des charges administratives ;
- développer la dimension extérieure de la compétitivité.

Concernant la politique industrielle, le Conseil souligne l'importance d'une base industrielle forte et dynamique et confirme que la politique industrielle doit être renforcée. Le principal rôle de la politique industrielle au niveau de l'UE doit être de fixer des priorités claires à long terme et de renforcer l'environnement favorable au développement des entreprises et à une innovation accrue, les besoins des petites et moyennes entreprises et l'impact sur les secteurs industriels de l'UE étant pris en compte. L'objectif est également de faire de l'Europe un leader mondial dans le domaine des produits, technologies et services à faible intensité de carbone et à haut rendement énergétique, tout en étant respectueux de l'environnement et socialement acceptables.

Les États membres et la Commission sont invités à prendre de nouvelles mesures pour ce qui est du cadre réglementaire européen et international et des règles et normes internationales applicables aux échanges, afin de créer des conditions de concurrence équitables à

l'échelle mondiale. Le Conseil souligne en outre que les programmes de formation tout au long de la vie devraient être conçus de manière à stimuler la compétitivité, les progrès technologiques, l'innovation ainsi que l'esprit d'entreprise, et à anticiper l'adaptation aux changements structurels.

La Commission est invitée à mettre en œuvre sans délai le programme de travail pour la période 2007-2009 qui est présenté dans sa communication concernant l'examen à mi-parcours de la politique industrielle. A cet égard, le Conseil salue les nouvelles initiatives sectorielles engagées par la Commission dans les domaines du traitement des produits alimentaires et de la construction électrique, tout en notant l'intensification des travaux en cours concernant l'industrie spatiale, le marché des équipements de défense, la recherche non militaire en matière de sécurité, et le secteur pharmaceutique. Il invite la Commission à poursuivre la mise en œuvre du suivi des initiatives engagées dans les secteurs de l'automobile et de la construction mécanique.

Le Conseil soutient également l'intention de la Commission de s'appuyer sur les travaux en cours au moyen des nouvelles initiatives horizontales proposées. A ce sujet, il souligne que l'initiative en faveur d'une politique industrielle durable devrait viser les objectifs suivants : a) stimuler l'éco-innovation et le développement de marchés pour les produits et services durables, ainsi que les technologies, à faible intensité de carbone et à haut rendement énergétique; b) tirer pleinement parti du marché intérieur et mettre en place les conditions pour la concurrence au niveau mondial; c) veiller à ce que les entreprises européennes tirent parti des avantages "du premier arrivant".

Dans ce contexte, le Conseil insiste sur l'importance d'une utilisation proportionnée des outils suivants :

- le recours aux politiques des produits, comprenant le recensement et la promotion de normes de pointe;
- la mobilisation de l'innovation, notamment l'innovation technologique et l'innovation non technologique, couplée à une utilisation efficace des programmes communautaires de soutien et de l'encadrement communautaire des aides d'État destinées à la protection de l'environnement et à la recherche, au développement et à l'innovation;
- la mise en place d'un marché intérieur pour les énergies renouvelables et les technologies, produits et services à haut rendement énergétique et l'achèvement du marché intérieur de l'UE pour le gaz et l'électricité;
- la promotion d'accords sectoriels au niveau mondial visant à réduire l'incidence sur l'environnement et à mettre en place des conditions de concurrence équitables pour les secteurs industriels à l'échelle internationale.

La Commission est invitée à tenir le Conseil informé des progrès accomplis et des résultats des initiatives, et à élaborer, en temps utile, un nouveau programme de mesures destinées à renforcer la compétitivité industrielle en Europe.

Examen à mi-parcours de la politique industrielle - Contribution à la stratégie pour la croissance et l'emploi de l'Union européenne

Le Conseil a organisé un débat d'orientation sur le prochain cycle de trois ans de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi (2008-2010), cycle qui sera lancé par le Conseil européen lors de sa réunion des 13 et 14 mars.

Le débat a porté sur les éléments suivants:

- un rapport de la Commission concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne et le lancement du nouveau cycle, intitulé « Garder la cadence des réformes » ;
- un projet de grandes orientations des politiques économiques (GOPE) pour la période 2008-2010;
- un projet de recommandations intégrées par pays;
- une proposition relative à un nouveau programme communautaire de Lisbonne pour la période 2008-2010.

La Commission suggère que le nouveau cycle de trois ans soit essentiellement axé sur la mise en œuvre et la concrétisation des réformes, sachant que l'on considère dorénavant que la stratégie de Lisbonne atteint ses objectifs. Les quatre piliers actuels de la stratégie - la connaissance et l'innovation, l'emploi, l'environnement des sociétés ainsi que l'énergie et le changement climatique - restent d'actualité. Par ailleurs, s'il est nécessaire de relever des défis en constante évolution, les lignes directrices existantes ne nécessitent pas de révision en profondeur.

Toutefois, la mise en œuvre des réformes et des recommandations doit être améliorée dans un certain nombre de domaines. Il s'agit de la recherche, des mécanismes de l'innovation, des PME, du marché unique, de la modernisation des administrations publiques, de l'éducation et des compétences, de la flexicurité (flexibilité et sécurité sur les marchés du travail), de l'inclusion sociale, de la cohésion territoriale, de l'énergie, du changement climatique, de la visibilité de la dimension sociale, et de la viabilité et de la qualité des finances publiques.

La stratégie de Lisbonne est mise en œuvre dans le cadre des programmes nationaux de réforme mis en place dans les États membres, un programme communautaire de Lisbonne venant les compléter.

Lors de sa session du 4 mars, le Conseil devrait approuver un rapport destiné au Conseil européen concernant les GOPE et les recommandations par pays.

Examen à mi-parcours de la politique industrielle - Contribution à la stratégie pour la croissance et l'emploi de l'Union européenne

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport d'initiative de Mme Romana JORDAN CIZELJ (PPE-DE, SI) sur l'examen à mi-parcours de la politique industrielle, en réponse à la communication de la Commission sur le même sujet.

Le rapport accueille favorablement la communication de la Commission et souligne qu'un secteur industriel prospère est essentiel pour la réalisation des objectifs de Lisbonne. Il déplore toutefois la faiblesse du lien entre la politique industrielle de l'UE et celle des États membres, et soutient les initiatives de la Commission et des États membres visant à renforcer ce lien.

Les députés estiment que le principal rôle de la politique industrielle au niveau de l'UE est de mettre en place un environnement propice au développement des entreprises, à l'investissement industriel, à l'innovation et à la création d'emplois, en accordant une attention particulière

aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME). Ils plaident en faveur d'un marché intérieur ouvert et compétitif dans les services et dans l'industrie et insistent sur le rôle capital de la politique de concurrence à cet égard. Ils soulignent également l'importance d'un système efficace de marchés publics pour la compétitivité de l'industrie européenne.

La Commission est invitée à intensifier ses efforts visant à éliminer les entraves administratives qui rendent difficile l'accès au marché intérieur, à simplifier et à améliorer l'environnement réglementaire et à réduire les charges administratives pesant sur les entreprises. Dans ce contexte, les députés soutiennent l'initiative à venir concernant une « loi pour la petite entreprise » au niveau européen. Ils soulignent également l'urgence de mettre en place un marché européen du capital-risque en supprimant les obstacles réglementaires et fiscaux actuels aux investissements de capital-risque dans les petites entreprises les plus innovantes en Europe.

Le rapport souligne que les objectifs environnementaux de l'UE ne doivent pas être perçus comme une menace pour l'industrie, mais doivent être considérés comme une possibilité de profiter de l'avantage conféré par la position de précurseur et de faire de l'industrie européenne un leader mondial dans le domaine des produits, technologies et services respectueux de l'environnement. Les députés estiment que le plan d'action pour une politique industrielle durable, proposé par la Commission, devrait mettre en place un cadre permettant une transition progressive vers une industrie à faible intensité de carbone, économe en ressources et à haut rendement énergétique.

Les députés se félicitent de la contribution significative de la politique de cohésion pour ce qui est d'assurer la concurrence dans le secteur industriel. Ils encouragent les États membres à mieux cibler leurs investissements, dans le cadre du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen, sur des secteurs susceptibles de favoriser la croissance des ressources humaines, la recherche, l'innovation, l'esprit d'entreprise et le soutien aux PME. D'une manière générale, ils insistent sur la nécessité d'investir en permanence, et en priorité, dans l'éducation, la formation professionnelle et la recherche.

La commission parlementaire rappelle que les produits innovants (qui représentent 73% des exportations de l'UE) renforcent de manière significative l'avantage compétitif de l'UE. Elle note toutefois que l'UE reste à la traîne des États-Unis et du Japon en matière d'innovation. Elle estime, dès lors, que les programmes communautaires, tels que le 7^{ème} programme-cadre pour des activités de recherche ou le programme-cadre sur la compétitivité et l'innovation, et l'Institut européen d'innovation et de technologie devraient être pleinement exploités. Elle se félicite cet égard de l'initiative sur les marchés porteurs et du programme d'action concernant les normes.

Enfin, le rapport souligne que, pour donner une impulsion à l'innovation dans l'ensemble de l'UE, il est essentiel de soutenir les activités tournées vers l'invention et de protéger les produits issus de ces activités. Les députés invitent le Conseil à prendre des mesures en vue d'introduire dès que possible un brevet communautaire, et invitent la Commission à continuer de combattre la contrefaçon et à s'ouvrir à la mise en place de solutions globales dans ce domaine, s'inspirant essentiellement des modèles européens.

Examen à mi-parcours de la politique industrielle - Contribution à la stratégie pour la croissance et l'emploi de l'Union européenne

Le Parlement européen a adopté par 443 voix pour, 62 voix contre et 21 abstentions, une résolution sur l'examen à mi-parcours de la politique industrielle, en réponse à la communication de la Commission sur le même sujet.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Romana JORDAN CIZELJ (PPE-DE, SI), au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie.

Le Parlement accueille favorablement la communication de la Commission et souligne qu'un secteur industriel prospère est essentiel pour la réalisation des objectifs de Lisbonne. Il déplore toutefois la faiblesse du lien entre la politique industrielle de l'UE et celle des États membres, et soutient les initiatives de la Commission et des États membres visant à renforcer ce lien.

Les députés estiment que le principal rôle de la politique industrielle au niveau de l'UE est de mettre en place un environnement propice au développement des entreprises, à l'investissement industriel, à l'innovation et à la création d'emplois, en accordant une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME). Ils plaident en faveur d'un marché intérieur ouvert et compétitif dans les services et dans l'industrie et insistent sur le rôle capital de la politique de concurrence à cet égard. Ils soulignent également l'importance d'un système efficace de marchés publics pour la compétitivité de l'industrie européenne.

La Commission est invitée à intensifier ses efforts visant à éliminer les entraves administratives qui rendent difficile l'accès au marché intérieur, à simplifier et à améliorer l'environnement réglementaire et à réduire les charges administratives pesant sur les entreprises. Les députés encouragent la Commission à mettre en œuvre une approche cohérente à l'égard des PME dans toutes les politiques de l'Union, en appliquant le principe « Penser aux PME d'abord ». Dans ce contexte, ils soutiennent l'initiative à venir concernant une « loi pour la petite entreprise » au niveau européen. Ils soulignent également l'urgence de mettre en place un marché européen du capital-risque en supprimant les obstacles réglementaires et fiscaux actuels aux investissements de capital-risque dans les petites entreprises les plus innovantes en Europe.

La résolution souligne que les objectifs environnementaux de l'UE ne doivent pas être perçus comme une menace pour l'industrie, mais doivent être considérés comme une possibilité de profiter de l'avantage conféré par la position de précurseur et de faire de l'industrie européenne un leader mondial dans le domaine des produits, technologies et services respectueux de l'environnement. Les députés estiment qu'il conviendrait de prendre d'urgence en considération l'impact de la législation environnementale sur la compétitivité internationale des industries de l'Union à forte intensité énergétique afin d'éviter le transfert d'émissions de carbone et de prévenir le chômage. A cet égard, ils invitent la Commission à promouvoir la mise en place d'accords sectoriels au niveau mondial visant à réduire l'impact sur l'environnement de secteurs industriels spécifiques à l'échelle internationale, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables.

Les députés se félicitent de la contribution significative de la politique de cohésion pour ce qui est d'assurer la concurrence dans le secteur industriel. Ils encouragent les États membres à mieux cibler leurs investissements, dans le cadre du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen, sur des secteurs susceptibles de favoriser la croissance des ressources humaines, la recherche, l'innovation, l'esprit d'entreprise et le soutien aux PME. D'une manière générale, ils insistent sur la nécessité d'investir en permanence, et en priorité, dans l'éducation, la formation professionnelle et la recherche.

Le Parlement rappelle que les produits innovants (qui représentent 73% des exportations de l'UE) renforcent de manière significative l'avantage compétitif de l'UE. Elle note toutefois que l'UE reste à la traîne des États-Unis et du Japon en matière d'innovation. Il estime, dès

lors, que les programmes communautaires, tels que le 7^{ème} programme-cadre pour des activités de recherche ou le programme-cadre sur la compétitivité et l'innovation, et l'Institut européen d'innovation et de technologie devraient être pleinement exploités. Elle se félicite cet égard de l'initiative sur les marchés porteurs et du programme d'action concernant les normes.

Enfin, la résolution souligne que, pour donner une impulsion à l'innovation dans l'ensemble de l'UE, il est essentiel de soutenir les activités tournées vers l'invention et de protéger les produits issus de ces activités. Les députés invitent le Conseil à prendre des mesures en vue d'introduire dès que possible un brevet communautaire, et invitent la Commission à continuer de combattre la contrefaçon et à œuvrer à la mise en place de solutions globales dans ce domaine, s'inspirant essentiellement des modèles européens.